



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**MARDI 16 NOVEMBRE 2017**

Le seize novembre deux mille dix-sept, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Cantillac, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	47
Présents :	43
Votants :	44 dont 1 pouvoir

Date de la convocation : 08 novembre 2017

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Martial Henri CANDEL, Anita CATUSSE, Olivier CHABREYROU, Gaston CHAPEAU, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard De MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Nicolas DUSSUTOUR, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Henri FAISSE, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Sabine STEMMELEN (suppléante de Jean-Jacques LAGARDE), Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Pierre SICARD (suppléant de Jean-Jacques MARTINOT), Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD (suppléant de Christian MAZIERE), Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Pierre MORIN, François NEGRIER, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Francis REVIDAT, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Fabienne THORNE, Bernadette VAN DEN DRIESSE, Frédéric VILHES.

Étaient absents (excusés) : Mesdames et Messieurs Éric CHARRON, Cyrille LIENARD, Jean-Michel NADAL, Christian NEYCENSAS.

Pouvoir : 1

Monsieur Christian NEYCENSAS a donné pouvoir à Yves ARLOT.

Madame Monique RATINAUD est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le projet « recherche action sur la pauvreté et la précarité des jeunes en Dordogne ».

Le conseil approuve à l'unanimité.

Puis, Le Président passe à l'ordre du jour qui est le suivant :

#### **I-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 OCTOBRE 2017**

#### **II-LECTURE DES DECISIONS**

#### **III- ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES**

1°) Vente d'un terrain situé lieu-dit « Grande-Terre » : annulation de la délibération n°2016/11/114 à la suite de la modification de la superficie du terrain.

2°) Avenant n°1 marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des bourgs de La Chapelle Faucher, Saint Pancrace et Biras : fixation du forfait définitif de rémunération.

3°) Avis à donner sur les prescriptions et préconisations envisagées sur le territoire de la CCDB concernant le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

#### **IV- Culture/Sport :**

1°) Présentation du diagnostic piscines.

#### **V- QUESTIONS DIVERSES**

**§§§§§§§§§§§§**

#### **I-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 OCTOBRE 2017**

Le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2017. Sans remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **II-LECTURE DES DECISIONS**

Le Président donne lecture des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération n°2014/06/126bis du 16 juin 2014.

#### **Décision n°2017/10/90 du 10 octobre 2017 :**

de retenir l'offre de la Société EUROLUB pour la livraison de 10 000 litres de gazoil non routier pour un montant de 7 260.00 € TTC.

Décision n°2017/10/91 du 11 octobre 2017 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section B n° 1057, d'une contenance totale de 42a 66ca, situé chez Ravailles à Brantôme en Périgord.

Décision n°2017/10/92 du 13 octobre 2017 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section AD n° 370 et n° 371 d'une contenance totale de 06a 81ca, situés 25 rue André Pichon à Mareuil en Périgord.

Décision n°2017/10/93 du 17 octobre 2017 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section AH n° 73, d'une contenance totale de 03a 63ca, situé 31 rue Pierre de Bourdeille à Brantôme en Périgord.

Décision n°2017/10/94 du 17 octobre 2017 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section C n° 1256, d'une contenance totale de 20a 36ca, situé Grande Terre à Brantôme en Périgord.

Décision n°2017/10/95 du 26 octobre 2017 :

de supprimer la régie de recettes gens du voyage à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Décision n°2017/10/96 du 26 octobre 2017 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section J n° 2103 et n° 2104, d'une contenance totale de 09a 60ca, situés La Pouge à Brantôme en Périgord.

Décision n°2017/10/97 du 27 octobre 2017 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section E n° 283, n° 284, n° 285, n° 286, n° 287, n° 288, n° 289 et n° 617 d'une contenance totale de 95a 78ca, situés Champ de Villars à Mareuil en Périgord.

Décision n°2017/10/98 du 27 octobre 2017 :

de procéder au virement de crédit ci-dessous pour le budget Enfance Jeunesse

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
FONCTIONNEMENT				
Remboursement de frais aux communes membres du GFP	011/62875	3 500.00		
Subvention de fonctionnement aux associations			65/6574	3 500.00

Décision n°2017/10/99 du 31 octobre 2017 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section J n° 2074, n° 2089, n° 2100 et n° 2102, d'une contenance totale de 12a 03ca, situés La Pouge à Brantôme en Périgord.

Décision n°2017/11/100 du 02 novembre 2017 :

de signer une convention de mise à disposition de personnel avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Dronne et Belle qui précise qu'un agent du CIAS, titulaire du cadre d'emploi des adjoints techniques, est mis à disposition pour 16 heures hebdomadaires du 01/11/2017 au 31/03/2018 et du 01/11/2018 au 31/12/2018, afin d'exercer des missions au sein du service technique de la Communauté de Communes Dronne et Belle.

Décision n°2017/11/101 du 06 novembre 2017 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section F n° 307 et n° 308 d'une contenance totale de 45a 43ca, situés 8 allée Croix du Merle, Saint Laurent à Mareuil en Périgord.

Décision n°2017/11/102 du 06 novembre 2017 :

d'accepter l'encaissement d'un chèque de 8 409.52 € émis par GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE au titre du remboursement de sinistre concernant le véhicule Renault du centre de loisirs de Brantôme en Périgord immatriculé DJ 283 CJ.

Décision n°2017/11/103 du 07 novembre 2017 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section B n° 1174, d'une contenance totale de 67a 73ca, situé Puy-Laurent-Est à Brantôme en Périgord.

Décision n°2017/11/104 du 07 novembre 2017 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné section AD n° 191 d'une contenance totale de 01a 25ca, situé 4 rue Pierre Degail à Mareuil en Périgord.

Décision n°2017/11/105 du 09 novembre 2017 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section A n° 1830, n° 1832, n° 1833 et n° 1835 d'une contenance totale de 01a 08ca, situés Lieu-dit Font-Vendôme à Brantôme en Périgord.

Décision n°2017/11/106 du 10 novembre 2017 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section B n° 1170, n° 1171 et n° 1172 d'une contenance totale de 01ha 73a 07ca, situés Puy-Laurent-Est à Brantôme en Périgord.

Décision n°2017/11/107 du 13 novembre 2017 :

De fixer la participation des familles à 250.00 € pour le séjour ski à la Bourboule pour la période du 18 au 23 février 2018 payable en 3 mensualités de 80 € au 1<sup>er</sup> décembre 2017, 85 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et 85 € au 1<sup>er</sup> février 2018 ;

Décision n°2017/11/108 du 14 novembre 2017 :

de signer une convention avec la commune de Champagnac de Bélair relative au remboursement des frais de fonctionnement de la piscine de Champagnac de Bélair pour les années 2014 et 2015.

Décision n°2017/11/109 du 14 novembre 2017 :

De signer une convention avec la commune de Champagnac de Bélair concernant la régularisation des loyers du local de l'accueil jeunes Dronne et Belle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 septembre 2016 selon les modalités suivantes :

Régularisation de l'année 2014 : 425€ x 12 = 5 100€

Régularisation de l'année 2015 : 427€ x 12 = 5 124€

Régularisation de l'année 2016 : 427€ x 9 = 3 843€

Décision n°2017/11/110 du 14 novembre 2017 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section C n° 589 et n° 592 d'une contenance totale de 32a 72ca, situés Beaugarie à Mareuil en Périgord.

Décision n°2017/11/111 du 16 novembre 2017 :

de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens mentionnés section J n° 1368, n° 1370 n° 1372 et n° 1374 d'une contenance totale de 28a 52ca, situés Lieu-dit Le Coussol à Brantôme en Périgord.

### III- ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

1°) Vente d'un terrain situé lieu-dit « Grande-Terre » : annulation de la délibération n°2016/11/114 à la suite de la modification de la superficie du terrain.

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n°2016/11/114 le conseil communautaire a décidé de vendre à Madame Floriane JARDRY, (née SANCHEZ), chiropracteur, domiciliée 4 rue Carnot à Brantôme en Périgord, la parcelle C1256 d'une superficie de 20 a 36 ca, classée en zone UE et UY à Brantôme en Périgord au prix de 20.00€ le m<sup>2</sup>.

Il explique que cette délibération doit être rapportée car la parcelle C1256 a dû être divisée pour laisser une bande de terrain disponible en prévision de l'éventuel élargissement de la voie communale VC 405 qui la jouxte.

La nouvelle parcelle vendue est cadastrée C1259 pour une superficie de 1954 m<sup>2</sup>.

Vu l'avis favorable du bureau du 9 novembre 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**Rapporte** la délibération n°2016/11/114 du 14 novembre 2016 ;

**Accepte** la vente de la parcelle cadastrée n° C1259 d'une superficie de 1 954 m<sup>2</sup> au profit de Madame Floriane JARDRY au prix de 20.00 € / m<sup>2</sup>, soit 39 080 € ;

**Précise** que les honoraires du notaire sont à la charge de l'acquéreur ;

**Précise** que la recette sera inscrite à l'article 7015 du budget ZAE ;

**Autorise** le Président à signer l'acte authentique de vente devant notaire ;

**Autorise** le Président à accomplir toutes les autres formalités nécessaires et de signer tous les documents s'y rapportant.

2°) Avenant n°1 marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des bourgs de La Chapelle Faucher, Saint Pancrace et Biras : fixation du forfait définitif de rémunération.

Ce sujet étant en discussion avec la maître d'œuvre il sera abordé au prochain conseil communautaire.

3°) Avis à donner sur les prescriptions et préconisations envisagées sur le territoire de la CCDB concernant le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Le Président rappelle que le Département de la Dordogne est doté d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage depuis 1993. L'actuel schéma est applicable sur la période 2012-2017 et fait l'objet, en 2017, d'une révision.

Dans ce cadre, la communauté de communes Dronne et Belle doit donc se prononcer sur le contenu du projet de nouveau schéma départemental.

Il présente les prescriptions et les préconisations pour le territoire de la communauté de communes Dronne et Belle (voir pièce jointe) et demande au conseil de se prononcer sur celles-ci.

Le président rappelle qu'une réunion de présentation de ce nouveau schéma (2018-2023) a déjà eu lieu en Préfecture. Il indique qu'il a demandé des corrections dudit document en précisant que les gens du voyage s'arrêtaient régulièrement à Bourdeilles plutôt qu'à Champagnac de Bélair ou Brantôme en Périgord.

Il rappelle aussi qu'une convention visant à faire participer financièrement l'EPCI au fonctionnement du service en charge de l'accueil des gens du voyage du Grand-Périgueux est en cours de rédaction.

Vu l'avis favorable du bureau du 9 novembre 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**Emet** un avis favorable, à ce projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Dordogne.

**Précise** que les gens du voyage s'arrêtent régulièrement à Bourdeilles plutôt qu'à Champagnac de Bélair ou Brantôme en Périgord.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

#### IV- Culture/Sport :

1°) Présentation du diagnostic piscines.

Après un bref historique des piscines de Bourdeilles et de Champagnac de Bélair (datant des années 60-70) le Président présente à l'assemblée le rapport des coûts d'investissement concernant leur mise aux normes. Le coût total des travaux s'élèverait à 1 607 000 € HT. Considérant les aléas et autres dépenses, l'endettement de la communauté de communes pour ce projet serait à hauteur de 1 544 140€ (potentielles subventions comprises). Étalaé sur 20 ans, l'incidence sur les charges de fonctionnement s'élèverait à 297 237€ par an.

Le Président explique que la communauté de communes est déjà proche de son endettement maximum.

La communauté de communes ne pouvant pas faire face à de tels coûts, le Président propose au conseil communautaire de suspendre momentanément les piscines (pour 2 ans).

Face à cet exposé plusieurs propositions et débats ont lieu :

Monsieur Pierre NIQUOT rappelle que la société évolue et que de plus en plus de familles possèdent leur propre piscine (17 piscines pour 200 habitants sur la commune de Cantillac pour exemple).

Monsieur Jean-Claude FAGETE explique que les piscines publiques ne remplacent pas les piscines privées mais que ces dernières viennent en complément en se positionnant comme un véritable lieu de rencontre et d'échange.

Monsieur Frédéric VILHES propose que les efforts financiers soient fait sur l'une des deux piscines afin d'en conserver au moins une sur le territoire.  
Madame Malaurie GOUT-DISTINGUIN relève qu'il y a peu de chance que le public fréquentant l'une des piscines se déplace sur la seconde.

Monsieur Olivier CHABREYROU propose qu'une réflexion soit menée sur la création de nouveaux équipements plus pérennes qui répondraient aux besoins de la population qui ne sont plus les mêmes qu'avant.  
Il demande que la communauté de communes réfléchisse aux enjeux et aux services que l'on souhaite amener à la population.  
Un sondage pourrait être mené auprès la population pour évaluer les besoins du territoire.

Monsieur Revidat propose d'étudier le cas de la commune d'Azerat qui s'est récemment équipée d'une nouvelle piscine (avec système de chauffage pour les scolaires) pour un coût inférieur à ceux présentés pour la mise aux normes.

En attendant, pendant la fermeture temporaire des piscines, des navettes gratuites pourraient être mises en place depuis le territoire vers d'autres lieux de baignade (Ovive à Nontron, Aqua Cap' à Périgueux etc...)

Monsieur Benoît HARMAND rappelle que le système de navette avait déjà été mis en place sur le territoire de Champagnac lors de la fermeture exceptionnelle de la piscine et que ces dernières n'avaient pas connu le succès escompté.

Au regard des discussions il est proposé de :  
Suspendre l'ouverture des piscines pendant 2 ans.  
Faire un sondage auprès de la population.  
Proposer une navette gratuite pour les piscines de Nontron et Aqua Cap' à Périgueux.

#### **V- Enfance/Jeunesse :**

1°) Projet d'action sur la pauvreté et la précarité des jeunes en Dordogne

Le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et du plan priorité jeunesse, les



services de l'Etat (DRDJSCS et DDCSPP) et le Conseil Départemental ont décidé de mettre en œuvre une démarche dynamique et innovante d'animation territoriale visant à répondre aux problématiques de pauvreté et de précarité des jeunes du département de la Dordogne.

Ils se sont appuyés sur le centre AGROPARISTECH de Clermont Ferrand.

La Communauté de Communes Dronne et Belle aurait été retenue comme collectivité pilote dans cette démarche.

A cet effet, ont été organisés :

- Des ateliers participatifs à Mareuil (Diagnostic) : 28/003/2017
- Une synthèse avec les élus : 5/05/2017
- Un comité de pilotage et finalisation des actions : 30/06/2017

Suite au comité de pilotage du 30/06/2017 des propositions d'actions ont été retenues :

1 – Créer une instance de concertation et d'échanges entre jeunes et professionnels dans la Communauté de Communes Dronne et Belle

2 – Aller vers les jeunes en rupture pour qu'ils deviennent acteurs de leur vie.

Ces actions pourraient être financées par les contrats de ruralité ainsi que par la DDCSPP pour les projets construits avec les jeunes.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Dronne et Belle doit donc se prononcer sur les actions retenues lors du comité de pilotage.

Ce projet permettrait d'accompagner des jeunes isolés de 18 ans et plus. Il viendrait en complément de la mission locale.

Malaurie GOUT DISTINGUIN présente ces craintes quant à la redondance des dispositifs. Elle se demande si les élus ne pourraient pas aller directement au contact des jeunes afin de connaître leurs attentes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**Avec : 13 abstentions** : Yves ARLOT (pour 2 voix), Martial-Henri CANDEL, Anita CATUSSE, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Henri FAISSE, Malaurie GOUT-DISTINGUIN, Jean-Pierre GROLHIER, Francis REVIDAT, Catherine ROUMAILLAC, Sabine STEMMELEN (suppléante de Jean-Jacques LAGARDE), François THOMAS.

**Pour : 31 voix** : Jean-Luc AIMONT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Olivier CHABREYROU, Gaston CHAPEAU, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard De MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Nicolas DUSSUTOUR, , Benoît HARMAND, , Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Pierre SICARD (suppléant de Jean-Jacques MARTINOT), Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD (suppléant de Christian MAZIERE), Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Pierre MORIN, François NEGRIER, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD,

Jean-Robert RAVON, Claude SECHERE, Fabienne THORNE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Frédéric VILHES.

**Emet** un avis favorable, à ce projet de recherche action contre la pauvreté et la précarité des jeunes en Dordogne.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## **V- QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ Rapport de la CLECT concernant l'ADS

M. Gérard COMBEALBERT présente le rapport de la CLECT concernant le transfert de la compétence « Instruction et délivrance des Autorisation du Droit des Sols » qui propose une méthode de répartition du coût du service au regard de la population et du nombre d'actes instruits.

M. Olivier CHABREYROU indique que ce coût aurait pu être financé par l'augmentation de la fiscalité au lieu de ponctionner les communes qui n'avaient pas en charge ce service.

M. Alain PEYROU indique que le travail dans les communes reste le même malgré le transfert à la Communauté de Communes et qu'il y a 2 ans l'instauration de la taxe d'aménagement avait été « vendue » pour compenser les coûts liés à l'ADS.

Le Président rappelle que les communes ne voulaient pas porter la compétence.

M. Jean-Pierre GROLHIER rappelle que l'Etat a transféré cette compétence sans compensation financière et que le coût aurait dû être assumé par la commune car elle ne dispose pas des compétences nécessaires à son exercice (nécessité de sous-traiter).

M. Alain OUISTE indique qu'il est normal que les communes participent.

Les 10 000€ relatifs au frais de fonctionnement de la CCDB pourraient être supprimés.

M. Gérard COMBEALBERT indique que le rapport de la CLECT devra être soumis à l'approbation des conseils municipaux.

### ➤ Crédits TEPOS affectés aux piscines

Les travaux ne pouvant pas être réalisés en 2018, les crédits TEPOS destinés au chauffage des piscines seront supprimés.

### ➤ Appel à projet régional Nouvelle Organisation Touristique des Territoires

Monsieur Claude MARTINOT présente à l'assemblée le projet de nouvelle organisation touristique. Deux solutions s'offrent à la communauté de

communes. La première possibilité consisterait à rejoindre le territoire du Parc Naturel Régional, la seconde serait de se regrouper avec le territoire du Grand Périgueux.

Il propose de contacter les Présidents des Communautés de Communes du Pays Périgord Vert pour leur demander s'ils souhaitent s'engager dans cette démarche d'appel à projet.

Au prochain conseil communautaire il faudra décider de l'engagement de la Communauté de Communes.

La séance est close à 19h45

Le Président

Jean-Paul COUVY








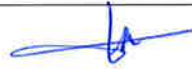




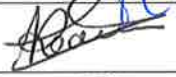



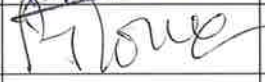

La Secrétaire

Monique RATINAUD

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Jeudi 16 novembre 2017

Fiche de présence

Membres titulaires	Signature	Membres suppléants	Signature
AIMONT Jean-Luc			
ARLOT Yves			
BOSDEVESY Michel		UCHER Jean-François	
BOYER Josiane		BRANDY Pascal	
CANDEL Martial Henri		De TRAVERSAY Geneviève	
CATUSSE Anita		LAGARDE Guy-José	
CHABREYROU Olivier			
CHAPEAU Gaston			
CHARRON Éric			
CLAUZET Anne-Marie			
COMBEALBERT Gérard			
COUVY Jean-Paul			
De MONTETY Bernard			
DESJARDINS Martine		LAURENCON Jacky	
DUBREUIL Michel		DUCHANGE Michel	
DUSSUTOUR Nicolas			
DUVERNEUIL Guy-Robert		JEAN Thierry	
FAGETE Jean-Claude			
FAISSELE Henri		MERLE Bernard	
GOUT DISTINGUIN Malaurie			
GROLHIER Jean-Pierre		BOUSSARIE Françoise	
HARMAND Benoît			
LAGARDE Jean-Jacques		STEMMELEN Sabine	
LANDAIS Anémone		LAVAUD Alain	
LIENARD Cyrille			
MARCHAND Jean-Marie			

MARTINOT Claude			
MARTINOT Jean-Jacques		SICARD Jean-Pierre	
MAZIERE Christian		CHATEAUREYNAUD Jean-Pierre	
MAZOUAUD Pascal		CARTEAUD Jean-Claude	
MILLARET Francis			
MORIN Pierre			
NADAL Jean-Michel	excuse		
NEGRIER François			
NEYCENSAS Christian	pouvoir à n. Arlot.		
NIQUOT Pierre		FUHRY Dominique	
OUISTE Alain			
PEYROU Alain		DUVERNEUIL Max	
RATINAUD Monique			
RAVON Jean-Robert			
REVIDAT Francis			
ROUMAILLAC Catherine			
SECHERE Claude			
THOMAS François			
THORNE Fabienne			
VAN DEN DRIESSCHE Bernadette			
VILHES Frédéric	